



## révision abusive du tarif de location de box

Par **houssin**, le **29/04/2013** à **21:21**

Bonjour,

Nous stockons actuellement nos meubles dans un box de la société Une pièce en plus. A la suite d'un 1er contrat de 6 mois (de juin à décembre) pour lequel j'ai réglé 859e, j'ai prolongé mon engagement pour une nouvelle période de 6 mois et le leur ai fait savoir 2 semaines avant la fin de la première période, comme convenu.

Ensuite, 150e sont débités pour 1 mois: ma demande n'a donc pas été prise en compte. Puis, je reçois 2 factures en janvier et février pour des montants de 1374e pour 6 mois. Je conteste à chaque fois un tel montant (augmentation de 60 % par rapport à la première période). Après chaque facture, j'envoie des demandes d'explication par email auxquelles je ne reçois jamais de réponse. Après la 2ème facture, je leur téléphone et nous convenons du paiement de la somme de 763e pour compléter les 150 euros et arriver aux six mois de location (montant total, 913e). Les 763e me sont bien prélevés.

Je pense avoir réglé la question... Je reçois en avril à nouveau une facture (montant : 1389e) que, bien entendu, je conteste.

Puis me parviennent une lettre de relance et un email du nouveau responsable m'expliquant qu'ils doivent prélever la différence entre le montant revu dû 1389e et le montant déjà acquitté 763e - différence accrue de pénalités pour une centaine de jours d'arriérés !

Je l'ai eu aujourd'hui au téléphone et il m'a expliqué que j'avais bénéficié d'un prix extrêmement (trop !) attractif (plus de 1000e d'économie sur le tarif normal) pour les 9 premiers mois ; et il me dit que leur société se réserve le droit d'augmenter ses tarifs chaque année et que son nouveau tarif correspond aux vrais "prix du marché". Je lui fais part de mon incompréhension par rapport à une telle augmentation. Et après étude des prix de la concurrence, je constate que le prix que nous avons payé en est proche. Je lui en fais part mais il rétorque que si je ne suis pas satisfait je peux retirer mes meubles de chez eux et les mettre chez un concurrent.

Or, je me trouve actuellement en Russie, et il m'est bien sûr très difficile de m'exécuter.

Je considère que cette société s'est moquée de moi en me disant pendant 4 mois une chose par téléphone et en en faisant ensuite une autre. Suite aux échanges avec le nouveau responsable, je suis porté à croire qu'ils abusent de leur position dominante étant donnée la situation pour augmenter indûment leurs tarifs. Pourriez-vous me faire part de votre avis, SVP ?

Bien cordialement,